



Usage de la garantie automobile

Par **said omar**, le **17/03/2010** à **15:17**

Bonjour,

je viens d'acheter une voiture Citroen C4 picasso depuis février 2008. ma garantie courrait jusqu'en février 2010. vers la fin du mois de janvier 2010, la voiture a commencé a avoir un problème de climatisation: coté tjr chaud et l'autre tjr froid. J'ai saisi mon concessionnaire, qui ma vendu la voiture, celui-ci garde la voiture pendant un mois sans me donnerde véhicule de remplacement. en fait je crois qu'il n'arrivait pas à réparer. Curieusement, une semaine avant la fin de ma garantie, le problème a été resolu. je prends la voiture, et, deux semaines après, le même problème recommence. Je revois le concessionnaire, celui-ci me fait comprendre que je ne suis plus sous garantie et refuse de réparer ma voiture. je me retrouve de nouveau sans voiture. Que faire face à ces deux situations? Le fait qu'il refuse de reparer alors que le problème a été posé pendant la période de garantie, et le fait qu'il refuse de me donner une voiture de remplacement. D'autre part, j' ai constaté que le problème a été discuté à plusieurs reprises avec le constructeur et ils n'arrivent tjr pas à le resoudre. Ne s'agit-il pas ici d'un défaut de fabrication?